

 <p>ACADÉMIE DE NANCY-METZ <i>Liberté Egalité Fraternité</i></p>	<p>Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau des examens d'enseignement supérieur et spécialisé 2 rue Philippe de Gueldres CO n°30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>Tel : 03.83.86.26.72 Mail : ce.dec2@ac-nancy-metz.fr</p>	<p align="center"><u>NOTICE EXPLICATIVE D'INSCRIPTION</u> CANDIDATS AU DIPLOME D'ETAT DE MONITEUR EDUCATEUR SESSION 2022</p>
INSCRIPTIONS		
DATES D'INSCRIPTION	DU 8 NOVEMBRE AU 3 DECEMBRE 2021	
INSCRIPTION SUR INTERNET	<p>Les inscriptions pour la session 2022 se font à l'adresse suivante :</p> <p align="center">https://ocean.ac-nancy-metz.fr/inscription.html</p> <p align="center">☞ <i>Cliquer sur l'onglet de l'examen concerné</i></p>	
RETOUR DES DOSSIERS	<p>La fiche récapitulative d'inscription pour la session 2022, vérifiée et signée, doit être retournée, accompagnée des pièces justificatives demandées, à votre établissement de formation au plus tard le mercredi 8 décembre 2021.</p> <p>Votre établissement de formation transmettra l'ensemble des confirmations d'inscription pour le vendredi 10 décembre 2021 au :</p> <p align="center">RECTORAT DE L'ACADEMIE NANCY-METZ DEC2 – Bureau des Examens d'enseignement supérieur et spécialisé 2 rue Philippe De Gueldres CO 30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>Votre candidature n'est enregistrée qu'après réception du dossier complet signé. ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ.</p>	
DOSSIER D'INSCRIPTION		
PIECES A JOINDRE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ➤ Attestation de recensement ou certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats âgés de moins de vingt-cinq ans. Ces pièces sont conservées dans l'établissement. <i>Les candidats âgés de plus de vingt-cinq ans n'ont pas de justificatif à produire.</i> ➤ Certificat de scolarité ➤ Relevé de notes du DEME si vous avez échoué à une précédente session. 	

DISPENSES

➤ **Dispense d'épreuves** : fournir une copie de l'un des diplômes suivants (ou relevé de notes) dans le cas d'une demande de dispense d'un ou plusieurs domaines de formation :

- Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF) / Certificat de travailleuse familiale
- Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale (* uniquement pour les candidats ayant préparé les secteurs d'activités « activités de soutien et d'aide à l'intégration » et « activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté ») (BCPSPVL)
- Baccalauréat professionnel services en milieu rural (BCPSMR)
- BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BPJEPS animation sociale
- Titre professionnel de technicien médiation services (TPTMS)
- Baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires (BCPSPT)
- Baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à la personne (BCPASSP)

	DC1	DC2	DC3	DC4
DETISF		✓		✓
BCPSPVL *			✓	
BCPSMR			✓	
BEATEP / BPJEPS			✓	
TPTMS			✓	✓
BCPSPT			✓	
BCPASSP			✓	

➤ **VAE** : fournir la notification de résultats si vous avez validé certains domaines de formation par VAE.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque centre de formation est responsable de votre inscription et de sa validité selon les critères suivants :

- effectivité de la formation théorique et pratique dans tous les domaines de compétences ;
- conformité des stages et de leurs durées, notamment la validation d'une période minimale associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation ;
- le livret de formation, note de réflexion et le dossier thématique.

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Vous êtes invités à prendre contact avec le bureau de la DEC 2 pour connaître les modalités de demande d'aménagement d'épreuves.